



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Chef de chantier gros œuvre

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	1/40

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type.....	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	15
Fiche compétences transversales de l'emploi	33
Glossaire technique	34
Glossaire du REAC.....	37

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	3/40

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le Titre Professionnel « Chef de chantier gros œuvre », tel que défini dans l'arrêté du 21 mars 2019, présentait trois activités types qui s'articulaient autour des fonctions techniques, de gestion et de management, attendues et exercées par le chef de chantier.

La version de 2023 présente la même architecture en matière d'activités et de compétences.

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'analyse du travail menée en 2022, à partir des données d'évolutions (économiques, technologiques, réglementaires, organisationnelles) dans un premier temps, puis, au travers des enquêtes qualitatives et quantitatives, a mis en évidence que les compétences liées aux fonctions techniques et de gestion n'ont pas fondamentalement changées, mais intègrent de nouveaux savoirs et savoir-faire liés à l'émergence du BIM, à la performance globale et au « travailler ensemble » dans une démarche collaborative.

Nouveaux savoirs et savoir-faire en matière de prévention des risques professionnels, d'utilisation d'outils et documents collaboratifs (maquette, suivi qualité...), de réglementation (Règlementation environnementale, loi sur l'économie circulaire...) rattachés aux fonctions techniques et organisationnelles.

Parallèlement, le travail en mode projet (Lean construction) et la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) impactent le titre professionnel de chef de chantier gros œuvre à travers ses fonctions managériales. De ce fait, les compétences en communication et en management voient leurs savoirs et savoir-faire s'intensifier en termes de promotion de la culture de prévention de l'entreprise, de sensibilisation à la non-discrimination, d'instauration d'échanges collaboratifs, de formulation d'objectif et de travail en mode projet ainsi que dans le portage de la démarche RSE de l'entreprise. Des connaissances dans les domaines de l'accompagnement au changement, mécanismes liés aux stéréotypes et leurs conséquences, des tendances de fonctionnement générationnel (x, y, z, a) et le cadre légal de la loi sur la diversité en entreprise viennent élargir les domaines des compétences managériales.

Liste des activités

Ancien TP : Chef de chantier gros oeuvre

Activités :

- Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre
- Superviser les travaux du gros œuvre
- Manager les équipes de production gros œuvre

Nouveau TP : Chef de chantier gros oeuvre

Activités :

- Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre
- Superviser les travaux du gros œuvre
- Manager les équipes de production gros œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	5/40

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre	1	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
		2	Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier
		3	Faire réaliser l'installation du chantier
		4	Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier
2	Superviser les travaux du gros œuvre	5	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
		6	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
		7	Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre
3	Manager les équipes de production gros œuvre	8	Assurer la communication externe et interne
		9	Encadrer les équipes de production

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	6/40

FICHE EMPLOI TYPE

Chef de chantier gros œuvre

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le métier de chef de chantier gros œuvre s'articule autour de trois fonctions : une fonction technique, orientée vers la réalisation d'ouvrage, une fonction organisationnelle axée sur le suivi et la gestion de chantier et une fonction managériale centrée sur la communication et l'encadrement des équipes.

Dans ses fonctions techniques et organisationnelles, le chef de chantier gros œuvre participe à l'étude technique, exploite le dossier de chantier ou les éléments issus de la maquette numérique, élabore les plannings de travaux et établit les modes opératoires. Il évalue les risques liés aux situations de travail et choisit les mesures de prévention adaptées. Le chef de chantier gros œuvre fait réaliser l'installation du chantier et suit les approvisionnements, il implante les ouvrages et contrôle la production.

Dans sa fonction managériale, le chef de chantier gros œuvre assure l'encadrement des équipes ainsi que la communication interne et externe en portant les valeurs de l'entreprise. Il fixe les directives, fait respecter les réglementations et les procédures qualité. Il propose des solutions, organise les interventions et accompagne le changement. Par ses actions, le chef de chantier gros œuvre garantit les intérêts de l'entreprise et vise une coopération efficiente entre acteurs du chantier.

En s'appuyant sur la démarche RSE de l'entreprise, le chef de chantier gros œuvre assure le relais entre les équipes et la direction et conduit des entretiens institutionnels.

Le chef de chantier exerce son métier par délégation de pouvoir sous l'autorité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Il exerce ses activités dans les entreprises de construction bâtiment de toute taille, sur des chantiers de gros œuvre, dans le bureau de chantier pour les productions écrites et sur les zones de construction pour le suivi et les vérifications visuelles des travaux.

Le métier de chef de chantier gros œuvre est soumis aux conditions climatiques et comporte des déplacements fréquents et peut impliquer un éloignement du domicile de plusieurs jours. Les horaires réguliers peuvent être conditionnés par des impératifs techniques et de délais.

Le chef de chantier utilise du matériel topographique et des d'outils informatiques (tablette, smartphone, ordinateur...) ainsi que des logiciels dédiés (commandes, outils collaboratifs, plateforme digitale).

La fonction managériale nécessite la prise de parole, un contrôle et un suivi régulier ainsi que le rappel systématique des règles de sécurité et des procédures qualité.

Le chef de chantier dirige ses équipes et collabore avec les autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier et divers intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...). Dans certaines organisations d'entreprise, l'exercice du métier de chef de chantier gros œuvre nécessite des validations ou des habilitations spécifiques.

Les objectifs de transition écologique obligent les professionnels de la construction durable et ceux de la rénovation à adopter une approche globale pour chaque corps d'état. Pour l'encadrement de chantier, la transition écologique est incarnée à un double niveau :

- Une appropriation des règles, des enjeux et des principes d'écoconstruction qui structurent ses actions et celles des autres corps de métiers, avec entre autres la réglementation environnementale, la mise en œuvre de matériaux performants et l'économie circulaire.
- Une mise en mouvement des équipes autour de ces principes fédérateurs soutenus par la démarche RSE de l'entreprise.

Il s'agit ainsi, pour l'encadrement de chantier, de situer son intervention et celle de son équipe en tenant compte de l'environnement, de l'incidence de ses actions sur celles réalisées et à réaliser par les autres corps de métiers.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprise de bâtiment gros œuvre ;
- Entreprise de maçonnerie générale.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	7/40

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Chef de chantier gros œuvre ;
- Niveau E de la Convention Collective du Bâtiment ETAM.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux

Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier

Faire réaliser l'installation du chantier

Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier

2. Superviser les travaux du gros œuvre

Implanter et tracer les ouvrages du chantier

Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier

Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre

3. Manager les équipes de production gros œuvre

Assurer la communication externe et interne

Encadrer les équipes de production

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 5 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232p--Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros oeuvre

Fiche(s) Rome de rattachement

F1202 Direction de chantier du BTP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	8/40

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions de gestion et d'organisation, le chef de chantier gros œuvre exploite le dossier de chantier ou les éléments issus de la maquette numérique, fait réaliser l'installation du chantier, élabore les plannings de travaux et suit les approvisionnements du chantier.

Après s'être approprié l'ensemble des documents d'une opération de construction d'un bâtiment, le chef de chantier gros œuvre extrait les différentes informations nécessaires à la réalisation des travaux et à la prévention des risques. Il repère les pièces manquantes et celles qui nécessitent une recherche de renseignements complémentaires, afin de préparer les travaux de gros œuvre.

Le chef de chantier participe à l'étude technique de réalisation des travaux. Au démarrage des travaux, il met en place les installations (moyens de préventions, cantonnement, clôtures, voies de circulation, moyens de levage, ateliers et aires de travail...), répondant aux normes et aux exigences contractuelles en appliquant la démarche environnementale portée par l'entreprise.

A partir du planning général, le chef de chantier gros œuvre élabore un planning d'exécution en y intégrant les besoins de main-d'œuvre, la mobilisation des matériels, les livraisons de matériaux. Le cas échéant, il adapte la planification à l'évolution du chantier.

Le chef de chantier quantifie les besoins et commande les matériaux et le matériel. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, il supervise le stockage et l'évacuation des déchets, renseigne les documents de suivi afin d'établir le contrôle de gestion administrative et financière.

Cette activité s'exerce par délégation de pouvoir sous l'autorité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise, en intégrant l'identification et la prévention des risques dans le respect des engagements du marché. Elle se déroule, pour l'étude, dès la phase de préparation et se poursuit sur le chantier tout au long des travaux. La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier et divers intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique) est requise.

Cette activité fait appel à l'utilisation d'outils informatiques (tablette, smartphone, ordinateur...) et de logiciels dédiés (commandes, outils collaboratifs...).

Dans certaines organisations d'entreprise, la gestion d'un chantier de gros œuvre nécessite des validations ou habilitations spécifiques.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux

Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier

Faire réaliser l'installation du chantier

Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	9/40

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Superviser les travaux du gros œuvre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans sa fonction technique, le chef de chantier gros œuvre établit les modes opératoires et les documents d'organisation des travaux du gros œuvre, implante les ouvrages du chantier et contrôle la production.

Le chef de chantier gros œuvre élabore les documents d'ordonnancement, dessine les croquis de détails, finalise les méthodes d'exécution, évalue les risques liés aux situations de travail et choisit les mesures de prévention adaptées. Il établit les modes opératoires et organise les interventions des équipes en gérant la coactivité tout en intégrant les mesures environnementales.

Il implante l'ensemble des ouvrages du gros œuvre à partir du dossier technique ou de la maquette numérique et éventuellement des bornes positionnées par le Géomètre de la Maîtrise d'Ouvrage.

Le chef de chantier vérifie en continu, la qualité des travaux, les dispositifs de sécurité ainsi que les écarts entre le prescrit et le réalisé. Il renseigne et transmet à sa hiérarchie les rapports de suivi (contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production ainsi que les comptes rendus) afin d'ajuster les moyens de production.

Cette activité s'exerce par délégation de pouvoir sous l'autorité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule sur le chantier, en extérieur sur les zones de construction pour le suivi et les vérifications visuelles des travaux et dans le bureau de chantier pour la production écrite. La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier et divers intervenants extérieurs (la maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...) est requise.

Pour cette activité, le chef de chantier utilise du matériel topographique et des outils informatiques (tablette, smartphone, ordinateur...) et des logiciels dédiés (commandes, outils collaboratifs, plateforme digitale). Dans certaines entreprises, l'organisation d'un chantier de gros œuvre nécessite la validation ou habilitations spécifiques.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Implanter et tracer les ouvrages du chantier

Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier

Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	11/40

FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

Manager les équipes de production gros œuvre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions managériales, le chef de chantier gros œuvre assure l'encadrement des équipes ainsi que la communication interne et externe.

Le chef de chantier gros œuvre fixe les directives, répartit les missions, délègue des tâches aux équipes et fait respecter les réglementations et les procédures qualité. Il accompagne le changement et se rend disponible sur le chantier afin de prévenir et gérer les situations de tension ou de conflit.

Le chef de chantier gros œuvre échange avec les différents corps d'état pour organiser les interventions. Il propose des solutions qui garantissent les intérêts de l'entreprise et une coopération efficiente entre acteurs du chantier.

En s'appuyant sur la démarche RSE de l'entreprise, le chef de chantier gros œuvre assure le relais entre les équipes et la direction et conduit des entretiens institutionnels.

Cette activité s'exerce par délégation de pouvoir sous l'autorité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Le chef de chantier gros œuvre assure la communication sur un chantier de bâtiment tout au long des travaux.

Le management implique la prise de parole, un contrôle et un suivi régulier ainsi que le rappel systématique des règles de sécurité et des procédures qualité. Cette activité s'exerce dans un environnement mouvant, renforcé par la présence simultanée de multiples acteurs et par les aléas du chantier.

Dans certaines organisations d'entreprise, le management d'équipe de production gros œuvre nécessite des validations ou habilitations spécifiques.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer la communication externe et interne
Encadrer les équipes de production

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	13/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier de chantier, s'approprier l'ensemble des documents d'une opération de construction d'un bâtiment (pièces écrites et graphiques ou les éléments issus de la maquette numérique), en choisir les informations nécessaires à la réalisation des travaux et à la prévention des risques. Le cas échéant, repérer les pièces manquantes et celles qui nécessitent une recherche de renseignements complémentaires, afin de préparer les travaux de gros œuvre (installation de chantier, besoins en ressources).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, dans le bureau de chantier, sous le contrôle du conducteur de travaux ou, suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle débute dès la préparation du chantier et se poursuit tout au long des travaux. Cette compétence nécessite l'utilisation d'outils numériques et de logiciels métier. Sa mise en œuvre s'appuie sur le dossier de chantier d'une opération de construction d'un bâtiment, généralement composé de plans d'architecte, de plans d'exécution, de descriptifs des travaux et de documents de cadrage et de coordination.

Critères de performance

La composition des documents de l'opération est identifiée.
Les points singuliers (techniques, organisationnels et prévention) sont décelés.
Les pièces manquantes dans les dossiers sont repérées.
Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.
Les nuisances particulières du chantier sont listées.
Les risques d'accidents ou d'atteintes à la santé sont identifiés dans le choix des informations.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire des quantités du dossier de chantier ou de la maquette numérique.
Appréhender les points de prévention du dossier de chantier.
Extraire des visuels de la maquette numérique.
Utiliser les outils bureautiques (tableur, logiciel de gestion du matériel...)
Identifier les points singuliers.
Identifier les principes d'écoconstruction.
Vérifier la cotation des divers plans d'exécution.
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Assurer le classement administratif des documents du chantier.
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.
Gérer les registres obligatoires.

Connaissance des différents dangers et sources de dangers et dommages pour la santé.
Connaissance de la loi AGEC (gestion de déchets et lutte contre le gaspillage).
Connaissance de la lecture de plans (symboles, matériaux...)
Connaissance de la RE 2020 (enjeux et moyens).
Connaissances de la réglementation des travaux à proximité des réseaux (AIPR).
Connaissance de la RE 2020 (mise en œuvre de l'isolation thermique et l'étanchéité à l'air).
Connaissance de la composition d'un dossier de chantier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	15/40

Connaissance de la structure de l'entreprise et de son organisation.
Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics, privés.
Connaissance de la technologie du Bâtiment (techniques et méthodes d'exécution du gros œuvre).
Connaissance des différents acteurs, leurs missions, leurs obligations.
Connaissance des principes de l'installation d'un chantier de bâtiment à faibles nuisances.
Connaissance de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de prévention sur les chantiers.
Connaissance du plan général de coordination (PGC) et du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	16/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier de travaux d'un bâtiment, du planning général, construire un planning d'exécution en respectant l'ordonnancement global des travaux. Intégrer au planning d'exécution les besoins de main-d'œuvre, la mobilisation des matériels et les livraisons de matériaux. Adapter le cas échéant la planification aux aléas et à l'évolution du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la phase de préparation du chantier puis tout au long des travaux, en accord avec le supérieur hiérarchique et dans le respect des engagements du marché. Cette compétence se réalise au bureau du chantier en s'appuyant sur les documents du dossier marché (pièces administratives, techniques, sécurité et plans). La planification peut être réalisée à l'aide de logiciels dédiés sur des supports collaboratifs.

Critères de performance

Le planning d'exécution présente un ordonnancement logique des ouvrages.
Les besoins en ressources (main-d'œuvre, matériels, matériaux) sont intégrés.
La courbe de main-d'œuvre présente un profil cohérent.
Les moyens de levage adaptés sont pris en compte.
Le planning d'exécution est en adéquation avec le planning général.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Agir dans l'instantanéité.
Anticiper la prévention des risques professionnels.
Utiliser des supports visuels partagés.
Elaborer un planning (type diagramme Gantt).
Etablir des ratios de main-d'œuvre.
Utiliser les outils bureautiques (tableur, logiciel de gestion du matériel...)
Vérifier les estimations des budgets "main-d'œuvre".
Anticiper les dates d'utilisation des matériels et matériaux.
Calculer la durée d'une tâche.
Calculer les temps de saturation de la grue.
Calculer un effectif.
Déterminer une courbe de main-d'œuvre.
Identifier les points singuliers.
Recaler un planning (intégrer les aléas).
Utiliser des bordereaux des temps unitaires.
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Prendre en compte des aléas (écarts entre projection et réel).
Identifier les phases de coactivité critiques.
Promouvoir le changement (plan d'action).
Rationaliser et optimiser les compétences.
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.
Vérifier les besoins de main-d'œuvre.

Echanger sur la base de documents collaboratifs.
Collaborer avec le Coordonnateur Sécurité et Protection de la santé (CSPS).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	17/40

Confronter ses propres points de vue avec son responsable.
Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.
Solliciter les autres corps d'état du chantier, la sous-traitance et les fournisseurs.

Connaissance du mode collaboratif global sur un chantier (LEAN).
Connaissance des principes collaboratifs et participatifs.
Connaissance de la composition d'un dossier de chantier.
Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics, privés.
Connaissance de la technologie du Bâtiment (techniques et méthodes d'exécution du gros œuvre).
Connaissance des principes de planification.
Connaissance de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de prévention sur les chantiers.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	18/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Faire réaliser l'installation du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier de chantier (PGC, CCAP, CCTP, plans...), contribuer à l'élaboration du plan d'installation de chantier. Mettre en place, au démarrage des travaux ou au fur et à mesure de l'évolution du chantier, les installations (moyens de préventions, cantonnement, clôtures, voies de circulation, moyens de levage, ateliers et aires de travail...), répondant aux normes et aux exigences contractuelles. Appliquer la démarche environnementale portée par l'entreprise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce principalement au démarrage des travaux lors de la mise en place du chantier en accord avec son supérieur hiérarchique en intégrant l'identification et la prévention des risques.

Elle s'appuie sur le plan d'installation établi en phase de préparation ainsi que sur les documents du dossier marché (pièces administratives, techniques, sécurité et les plans).

Cette compétence nécessite d'établir des contacts avec le maître d'œuvre, le coordinateur sécurité, les bureaux de contrôle, les sous-traitants, les concessionnaires, les loueurs de matériel et les fournisseurs.

Critères de performance

L'installation du chantier répond aux exigences du marché.

L'emplacement de la grue est judicieux.

Les zones cantonnement et de stockage sont positionnées à des endroits appropriés.

Les bennes de tri sont disposées à des emplacements pratiques et accessibles.

Les règles de circulation sont conformes au PGC.

Les mesures de prévention sont mises en place.

Le respect de l'environnement est pris en compte.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Collecter les informations nécessaires aux implantations.

Maîtriser les calculs professionnels : bases de la trigonométrie et de l'algèbre, géométrie et nivellement.

Utiliser les appareils de mesures et relevés : laser, théodolite, niveau de chantier et équerre optique.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Porter les engagements RSE.

Intégrer les règles et principes d'écoconstruction : chantier à faibles nuisances, tri des déchets et procédés de réalisation respectueux de l'environnement.

Proposer les mesures qui limitent les consommations d'eau et d'énergie pour la réalisation de l'ouvrage.

Faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité.

S'approprier un dossier d'installation d'un chantier.

Anticiper les risques professionnels liés aux tâches à exécuter.

Anticiper les risques d'accident et d'atteinte à la santé.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Participer à la réception des matériaux et du matériel.

Expliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Connaissance des différents dangers et sources de dangers et dommages pour la santé.

Connaissance de la lecture de plans (symboles, matériaux...).

Connaissance des principes de base de la RSE.

Connaissance de la démarche QVCT.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	19/40

Connaissance de l'environnement du handicap (la loi, décret...).

Connaissance des éléments constitutifs structurants des rituels (odj, temps, étapes, CR...).

Connaissance des calculs professionnels.

Connaissance de la réglementation en vigueur en matière de sécurité sur les chantiers.

Connaissance des méthodes d'implantation.

Connaissance des procédures en matière d'autorisations administratives (EDF, occupation de la voirie).

Connaissance de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de prévention sur les chantiers.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	20/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des méthodes d'exécution retenues, quantifier les besoins, commander les matériaux et matériels dans le respect des procédures qualité. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, suivre et gérer le stockage et l'évacuation des déchets. Renseigner les documents de suivi afin d'établir le contrôle de gestion administrative et financière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce essentiellement dans le bureau de chantier tout au long des travaux de gros œuvre, en relation avec le responsable du suivi administratif et financier de l'opération et sous la responsabilité directe du conducteur de travaux ou du chef d'entreprise. L'utilisation d'outils informatique (tablette, smartphone, ordinateur...) et de logiciels dédiés (commandes, outils collaboratifs...) est requise.

Critères de performance

Les quantités de matériels et matériaux à commander sont cohérentes.
Les stockages sont anticipés en intégrant la prévention des risques professionnels.
Les fiches de suivi sont exploitables.
La gestion des déchets de chantier est rationnelle.
Les relevés sont précis et correspondent à l'avancement de travaux.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire des quantités du dossier de chantier ou de la maquette numérique.
Utiliser les outils bureautiques (tableur, logiciel de gestion du matériel...)
Calculer des quantités d'ouvrages.
Calculer des quantités de matériaux.
Calculer le coût de l'élimination des déchets.
Établir l'état des stocks.
Utiliser des ratios de main-d'œuvre.
Utiliser les moyens de communication mis à sa disposition (téléphone, internet...)
Rédiger des documents techniques (mémo, rapport, compte-rendu, note descriptive...)
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Anticiper les risques professionnels liés aux tâches à exécuter.
Anticiper les risques d'accident et d'atteinte à la santé.
Appliquer la procédure de traitement des déchets.
Appliquer les procédures de livraisons et de stockage du chantier.

Participer à la réception des matériaux et du matériel.
Passer une commande.

Connaissance des différents dangers et sources de dangers et dommages pour la santé.
Connaissance de la loi AGEC (gestion de déchets et lutte contre le gaspillage).
Connaissance du mode collaboratif global sur un chantier (LEAN).
Connaissance des procédures internes à l'entreprise.
Connaissance de la composition d'un dossier de chantier.
Connaissance des calculs professionnels.
Connaissance des différents acteurs, leurs missions, leurs obligations.
Connaissance du matériel nécessaire à la mise en œuvre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	21/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Implanter et tracer les ouvrages du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique et éventuellement des bornes positionnées par le Géomètre de la Maîtrise d'Ouvrage, calculer les coordonnées, implanter les ouvrages du gros œuvre et tracer les repères utiles à la réalisation des travaux (points, alignements, niveaux, tracés) en mettant en œuvre les mesures de préventions adaptées aux risques identifiés. Participer à l'implantation générale du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en extérieur sur le chantier de bâtiment gros œuvre en utilisant le niveau de chantier, le théodolite et le matériel de traçage pour matérialiser les ouvrages. Certaines implantations de parties d'ouvrages amènent à traiter avec les personnes du voisinage du chantier (propriétaires ou locataires riverains), et d'autres intervenants (géomètres, mairies, subdivisions de l'Équipement...). L'implantation des ouvrages implique une méthodologie formelle et impose un contrôle permanent.

Critères de performance

Le calcul des coordonnées est juste.
L'ouvrage est correctement positionné en planimétrie.
Les repères utiles sont identifiés.
Les niveaux déterminés sont conformes aux indications des plans.
Des points de contrôle sont proposés.
Les risques d'accident sont identifiés et les moyens de prévention sont adaptés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Effectuer les contrôles d'alignements, d'aplombs, de niveaux et d'équerrage.
Collecter les informations nécessaires aux implantations.
Maîtriser les calculs professionnels : bases de la trigonométrie et de l'algèbre, géométrie et nivellement.
Sécuriser et protéger les implantations.
Faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
Utiliser les appareils de mesures et relevés : laser, théodolite, niveau de chantier et équerre optique.
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Anticiper les risques professionnels liés aux tâches à exécuter.
Anticiper les risques d'accident et d'atteinte à la santé.
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.
Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Expliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Connaissance de la lecture de plans (symboles, matériaux...)
Connaissance de la démarche QVCT.
Connaissance des différents types de plans (situation, masse).
Connaissances de base des réglementations environnementales sur les chantiers.
Connaissance de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de prévention sur les chantiers.
Connaissance des tolérances admissibles dans le bâtiment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	23/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En conformité avec le PGC et le PPSPS, vérifier en continu les dispositifs de sécurité, le respect de l'environnement et les règles de chantier à faibles nuisances. Renseigner les rapports périodiques de suivi des travaux (quantités de ressources consommées) et vérifier les écarts entre le prescrit et le réalisé. Renseigner les fiches de contrôles qualité en concordance avec les prescriptions techniques définies dans les plans et le CCTP afin de proposer le cas échéant des actions correctives en cas de non-conformité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, sous l'autorité du conducteur de travaux ou, suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule sur le chantier pour les vérifications visuelles et la prise de mesures au fur et à mesure du déroulement des travaux. La production écrite est faite dans le bureau de chantier. Le recours aux équipes d'entreprises, fournisseurs, coordonnateur de sécurité, et divers intervenants extérieurs est parfois indispensable.

Critères de performance

Les mesures de prévention et les moyens de protection sont vérifiés.
Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.
Les fiches de contrôle qualité sont renseignées.
Les non-conformités (sécurité, qualité) sont identifiées et décrites avec un vocabulaire technique adapté.
Les calculs des écarts sont justes.
Les documents de suivi permettent de vérifier, la consommation des heures et des matériaux alloués aux tâches, ainsi que l'utilisation du matériel.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire des quantités du dossier de chantier ou de la maquette numérique.
Ajouter dans la maquette numérique des documents du chantier (bons de livraison, fiches de contrôle qualité...).

- Etablir l'état mensuel des stocks.
- Comparer mensuellement les relevés d'ouvrages réalisés au prévisionnel.
- Réaliser les pourcentages d'avancement.
- Utiliser les outils bureautiques (tableur, logiciel de gestion du matériel...).
- Répertorier les incidents de chantier lors de l'intervention d'équipes gros œuvre.
- Calculer des quantités d'ouvrages.
- Etablir des relevés d'ouvrages.
- Utiliser les moyens de communication mis à sa disposition (téléphone, internet...).
- Rendre compte de l'avancement oralement.
- Rendre compte de l'avancement par écrit.
- Renseigner un rapport de chantier.
- Justifier les écarts relevés.
- Faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Utiliser les outils de suivi de chantier propres à l'entreprise.
- Rédiger des documents techniques (mémo, rapport, compte-rendu, note descriptive).
- Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Assurer le classement administratif des documents du chantier.
Etablir les constats et attachements de travaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	25/40

Evaluer les écarts "prévisions/réalisations".
Gérer les registres obligatoires.
Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Echanger avec les équipes et avec son supérieur hiérarchique.

Connaissance des différents dangers et sources de dangers et dommages pour la santé.
Connaissance de la loi AGEC (gestion de déchets et lutte contre le gaspillage).
Connaissance de la RE 2020 (enjeux et moyens).
Connaissance des procédures internes à l'entreprise.
Connaissances de base des réglementations environnementales sur les chantiers.
Connaissance de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de prévention sur les chantiers.
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux performants dans le domaine de l'écoconstruction.
Connaissance des tolérances admissibles dans le bâtiment.
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux traditionnels du gros œuvre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	26/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Après avoir analysé les documents d'exécution des travaux du gros œuvre d'un chantier de bâtiment issu de la maquette numérique ou du dossier de chantier, notamment le PGC, évaluer les risques liés aux situations de travail, finaliser les méthodes d'exécution, ordonnancer l'enchaînement des travaux et dessiner des croquis d'exécution en choisissant les mesures de prévention adaptées (PPSPS).

Répartir les interventions des équipes de gros œuvre en rationalisant les moyens et en tenant compte des contraintes environnementales. Assurer les interfaces techniques avec les autres lots.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, sous la responsabilité du conducteur de travaux ou suivant l'organisation de l'entreprise du chef d'entreprise. Elle se déroule dans le bureau du chantier pour préparer le travail (enclenchement, cycles et rotations, tableaux de bord matériel, matériaux, main d'œuvre). Cette compétence impose une prise en compte de la prévention des risques. La collaboration avec les équipes des autres entreprises (gestion de la coactivité), les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier et divers intervenants extérieurs est requise.

Critères de performance

L'enchaînement des travaux correspond au déroulement du chantier.

Les moyens (main d'œuvre, rotations, matériel...) sont optimisés.

Les croquis d'exécution sont exploitables.

Les méthodes d'exécution sont réalisables par des équipes gros œuvre et tiennent compte des interfaces.

Les mesures de prévention intégrées aux modes opératoires sont adaptées aux risques liés aux situations de travail.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Porter les engagements RSE.

Appréhender les points de prévention du dossier de chantier.

Extraire des visuels de la maquette numérique.

Faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité.

Rédiger des documents techniques (mémo, rapport, compte-rendu, note descriptive...)

Appliquer les règles des DTU.

Exploiter une fiche de données de sécurité.

Exploiter une fiche technique.

Prendre en compte les principes du développement durable (démarche HQE, bâtiment économe en énergie, chantier à faibles nuisances...).

Réaliser des croquis à main levée.

Réaliser des scénarios d'enclenchement de tâches.

Réaliser un calepinage.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Prendre en compte des aléas (écarts entre projection et réel).

Identifier les phases de coactivité critiques.

Promouvoir le changement (plan d'action).

Anticiper les risques professionnels liés aux tâches à exécuter.

Anticiper les risques d'accident et d'atteinte à la santé.

Prendre des décisions de manière autonome.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	27/40

Fédérer le collectif autour des principes de l'écoconstruction.
Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Echanger sur la base de documents collaboratifs.
Expliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.
Connaissance des différents dangers et sources de dangers et dommages pour la santé.

Connaissance des différents dangers et sources de dangers et dommages pour la santé.
Connaissance de la loi AGEC (gestion de déchets et lutte contre le gaspillage).
Connaissance de la lecture de plans (symboles, matériaux...)
Connaissance de la RE 2020 (enjeux et moyens).
Connaissance du mode collaboratif global sur un chantier (LEAN).
Connaissance des principes de base de la RSE.
Connaissance de la méthode d'établissement d'un mode opératoire.
Connaissance de la réglementation en vigueur en matière de sécurité sur les chantiers.
Connaissance des caractéristiques du matériel nécessaire pour la mise en œuvre.
Connaissance des principes généraux de la technologie du gros œuvre.
Connaissance de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de prévention sur les chantiers.
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux performants dans le domaine de l'écoconstruction.
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux traditionnels du gros œuvre.
Connaissance du matériel nécessaire à la mise en œuvre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	28/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Assurer la communication externe et interne

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte de l'organisation technique des travaux, échanger avec les différents corps d'état pour organiser les interventions. Proposer des solutions garantissant les intérêts de l'entreprise et une coopération efficiente entre acteurs du chantier autour d'un partenariat serein. Animer les réunions de travail.

Conduire des entretiens institutionnels avec les équipes de production en s'appuyant sur la démarche RSE de l'entreprise. Transmettre les informations inhérentes à la vie de l'entreprise et assurer le relais entre la direction et les équipes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel assure la communication, dans la limite d'une délégation de responsabilité, sur un chantier de bâtiment tout au long des travaux et lors de réunions périodiques avec les autres corps d'état. En interne, la communication s'exerce en direction des équipes de production lors des échanges quotidiens et des réunions de travail. Cette compétence implique la prise de parole.

Critères de performance

Les échanges visent à faciliter les interventions des différents corps d'état.

Les solutions proposées préservent les intérêts de l'entreprise.

Les réunions de travail sont structurées de façon à appréhender les difficultés éventuelles.

La démarche RSE de l'entreprise est intégrée dans la communication.

Les informations inhérentes à la vie de l'entreprise sont transmises sans interprétation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser des supports visuels partagés.

Transmettre des messages écrits (mail, SMS...).

Structurer le contenu d'un message.

Animer un entretien.

Expliquer les origines et les causes d'un changement.

Sensibiliser les équipes à la prévention des risques professionnels.

Sensibiliser son équipe à la non-discrimination.

Utiliser les canaux de communication (internet, mails, outils et plateformes de communication).

Utiliser les modes de communication adaptés (reformuler, questionner et synthétiser).

Animer une réunion.

Questionner ses interlocuteurs.

Favoriser la prise de parole et l'expression des avis.

Adapter son mode de communication en fonction des échanges.

Favoriser des échanges collectifs.

Prendre en considération les demandes (implicites et explicites) de ses interlocuteurs.

Instaurer un climat de confiance et de neutralité.

Connaissance des principes collaboratifs et participatifs.

Connaissance des modes et des canaux de communication.

Connaissance des canaux de communication instantanée.

Connaissance des éléments constitutifs structurants des rituels (odj, temps, étapes, CR...).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	29/40

Connaissance du cadre légal de la loi sur la diversité en entreprise.
Connaissance des effets de sa communication sur son interlocuteur.
Connaissances des notions de la communication non verbale.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	30/40

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Encadrer les équipes de production

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des méthodes constructives retenues et des plannings de travaux, fixer les directives et diffuser les consignes des phases d'exécution. Répartir les missions et les rôles, déléguer des tâches pour faire adhérer les assistants chefs de chantier et/ou chefs d'équipe. Faire respecter les réglementations et les procédures qualité.

Accompagner le changement en cas d'évolution ou d'aléas techniques, climatiques ou humains.

Se rendre disponible sur le chantier afin de prévenir et gérer les situations de tension ou de conflit liées aux problématiques techniques, organisationnelles ou relationnelles.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre en permanence sur un chantier de gros œuvre et particulièrement le matin lors de la mise en route du chantier et en fin de journée pour les phases de contrôles et de préparation des phases suivantes. Cette compétence comprend un contrôle et un suivi régulier auprès des assistants chef de chantier et/ou chefs d'équipe. Elle implique le rappel systématique des règles de sécurité et des procédures qualité. La compétence s'exerce dans un environnement mouvant et sujet à imprévus, renforcé par la présence simultanée de multiples acteurs.

Critères de performance

Les méthodes constructives et les objectifs du planning sont intégrés dans les directives et les consignes.

La répartition des missions est argumentée.

Les procédures (sécurité, environnement, qualité...) sont rappelées et mises en valeur dans les consignes.

Les situations de conflits et les tensions sont gérées.

En cas d'évolutions ou d'aléas, un accompagnement au changement est mis en place.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Agir dans l'instantanéité.

Déléguer des tâches en mode projet.

Formuler et suivre des objectifs opérationnels.

Instaurer des échanges collaboratifs.

Mobiliser des leviers de motivation adaptés (reconnaissance, autonomie, développement de compétences...).

Mobiliser les compétences autour d'un objectif commun.

Adapter son management pour une meilleure inclusion.

Inscrire les actions quotidiennes dans une cohérence globale.

S'assurer du suivi des formations obligatoires.

Rationaliser et optimiser les compétences.

Accompagner le changement.

Promouvoir la culture de prévention de l'entreprise.

S'adapter à un environnement changeant.

Appréhender les modes de fonctionnement individuel et collectif

Déléguer efficacement.

S'assurer de l'adhésion des chefs d'équipes et des ouvriers professionnels à la démarche qualité.

Faire preuve de loyauté envers l'entreprise et les équipes, porter la culture de l'entreprise.

Gérer les conflits et les relations interpersonnelles dans une équipe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	31/40

Accueillir un nouvel arrivant sur un chantier bâtiment.
Intégrer un nouvel embauché.

Connaissance des principes de base de la RSE.
Connaissance de la démarche QVCT.
Connaissance de l'environnement du handicap (la loi, décret...).
Connaissance des étapes d'accompagnement au changement.
Connaissance des freins au changement.
Connaissance des mécanismes liés aux stéréotypes et leurs conséquences.
Connaissance des styles managériaux.
Connaissance des tendances de fonctionnement générationnel (x, y, z, alpha).
Connaissance d'une méthode de formulation d'objectif (ex : SMART).
Connaissance des événements (AT, MP, presque accidents, signaux faibles, alertes...)
Connaissances de base des réglementations environnementales sur les chantiers.
Connaissances de base de la convention collective des ouvriers et des ETAM du bâtiment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	32/40

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Comprendre et développer un argumentaire, présenter un projet, lire et rédiger des documents spécifiques, interagir avec des interlocuteurs ayant différents types de fonctions et communiquer avec des enjeux importants.

Critères de performance

La composition des documents de l'opération est identifiée.
Les échanges visent à faciliter les interventions des différents corps d'état.
La démarche RSE de l'entreprise est intégrée dans la communication.
Les croquis d'exécution sont exploitables.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Proposer et mettre en œuvre des procédures ou mesures de prévention qui permettent des adaptations aux aléas ou à une situation de travail particulière (la démarche nécessite analyse, repérage des risques et connaissance des variantes possibles).

Critères de performance

Les points singuliers (techniques, organisationnels et prévention) sont décelés.
Les risques d'accident sont identifiés et les moyens de prévention sont adaptés.
Les mesures de prévention sont mises en place.
Les mesures de prévention intégrées aux modes opératoires sont adaptées aux risques liés aux situations de travail.
Les risques d'accidents ou d'atteintes à la santé sont identifiés dans le choix des informations.
Les stockages sont anticipés en intégrant la prévention des risques professionnels.
Les procédures (sécurité, environnement, qualité...) sont rappelées et mises en valeur dans les consignes.
Les non-conformités (sécurité, qualité) sont identifiées et décrites avec un vocabulaire technique adapté.

Apprendre en continu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser une veille active et organisée pour se tenir informé des tendances, des nouveautés et mettre à jour en continu ses savoirs.

Critères de performance

La gestion des déchets de chantier est rationnelle.
L'installation du chantier répond aux exigences du marché.
Les procédures (sécurité, environnement, qualité...) sont rappelées et mises en valeur dans les consignes.
Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	33/40

Glossaire technique

AGEC (Loi)

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 vise à transformer l'économie linéaire, « produire, consommer, jeter », en une économie circulaire.

BIM

Building Information Modeling : Le BIM est une suite de processus et de méthodes de travail utilisés tout au long de la conception, de la construction et de l'exploitation d'un bâtiment, autour d'une ou plusieurs maquettes numériques modélisées en 3D.

CCAP

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
Le Cahier des clauses administratives particulières est un document contractuel rédigé par l'acheteur dans le cadre notamment d'un marché public, dont il fait partie des pièces constitutives.

CCTP

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
Le cahier des clauses techniques particulières est un document contractuel qui rassemble les clauses techniques d'un marché public. Il est rédigé par la maîtrise d'œuvre études et fait partie des pièces constitutives du marché public.

DTU

Documents Techniques et Unifiés (DTU)
Les DTU se composent de documents définissant :

- les conditions à respecter dans le choix et la mise en œuvre des matériaux,
- les limites des prestations et obligations envers les autres corps de métier
- les règles de calcul.

ETAM

ETAM "Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise" est un statut entre celui d'ouvrier et celui de cadre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	34/40

Fonctionnement générationnel (x, y, z, alpha).

Fonctionnement d'un groupe d'individus partageant des expériences communes et définissant des tendances communes de comportements, d'aspirations, de rapport à la société et aux technologies.

Les générations étant actuellement ou prochainement au travail :

- Les « Baby-Boomers », nés approximativement entre 1945 et 1964 : Ils ont construit la France des 30 glorieuses dans un contexte de plein emploi et de prospérité.
- La « Génération X », née approximativement entre 1965 et 1980.
- La « Génération Y » appelée également « les millennials » née approximativement entre 1981 et 1995 (certains auteurs étendent cette limite à 1999).
- La « Génération Z » née approximativement entre 1996 et 2010.
- La « Génération alpha » née approximativement après 2010.

GROS ŒUVRE (Le)

Les travaux de gros œuvre désignent la construction de la structure d'un bâtiment ou d'un ouvrage. Cette structure peut être réalisée en pierre, en bois, en terre cuite ou crue, en blocs d'agglomérés, en béton armé ou non, en métal ou encore en mixant ces matériaux.

HQE (démarche)

La démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) vise à minimiser les impacts d'un bâtiment sur l'environnement (construction, usage et rénovation).

Interfaces techniques

Travailler ensemble

Dialogue, compréhension, échange d'informations, ordonnancement des tâches, ouverture vers les autres métiers sont les clefs de la réussite dans le bâtiment.

Lean

Le Lean est une méthode de gestion avec comme objectif principal le progrès. Plus précisément, la démarche Lean permet de créer le maximum de valeur tout en consommant le minimum de ressources.

Maquette numérique

La maquette numérique est une représentation graphique en trois dimensions d'un projet de construction intégrant une base de données indiquant les propriétés des ouvrages.

PGC

Plan général de coordination (PGC)

Le plan général de coordination est un document, imposé par la réglementation française, qui définit l'ensemble des mesures qui doivent être mises en œuvre pour prévenir les risques sur certains chantiers.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	35/40

PPSPS

Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)

Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé est réalisé par les entreprises travaillant sur un chantier. Le PPSPS est remis au Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (Coordonnateur SPS).

QVCT

La QVCT ou Qualité de Vie et des Conditions de Travail est définie par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur l'Egalité Professionnelle et la Qualité de Vie au Travail comme étant « les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail, et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui.

RE 2020

Réglementation environnementale RE2020.

En 2020, la France passe d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale, la RE2020, plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction.

RSE

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal.

SMART

Un objectif SMART doit être Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	36/40

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	37/40

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CCGO	REAC	TP-00513	06	15/02/2024	15/02/2024	38/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Chef de chantier gros œuvre

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Chef de chantier gros œuvre

Sigle du titre professionnel : CCGO

Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 232p - Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros oeuvre

Code(s) ROME : F1202

Formacode : 22294, 22354, 22395

Date de l'arrêté : 06/02/2024

Date de parution au JO de l'arrêté : 14/02/2024

Date d'effet de l'arrêté : 20/04/2024

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014>, rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel CCGO

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) *Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- d) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	3/26

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier Faire réaliser l'installation du chantier Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre	07 h 00 min	Cette mise en situation comprend deux phases. A partir d'un dossier de chantier d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis : 1re phase, durée 02 h 00 : Le candidat s'approprie le dossier du projet de réalisation, 2de phase, durée 05 h 00 : Le candidat répond par écrit aux questions portant sur le dossier du projet de réalisation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier Faire réaliser l'installation du chantier Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre Assurer la communication externe et interne Encadrer les équipes de production	00 h 30 min	Cet entretien est réalisé après la mise en situation professionnelle à l'aide d'un guide de questionnement, il comprend deux parties. Une partie au cours de laquelle le candidat argumente oralement en répondant au jury sur un (des) point(s) ciblé(s) de sa production issue de la mise en situation professionnelle. Une autre partie pendant laquelle, le candidat répond aux questions du jury en matière de management d'équipes. Pour cette partie, le jury s'appuie sur des propositions d'études de cas.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée dans l'ordre chronologique des phases, avant l'entretien technique.
Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultanément.

Précisions pour le candidat VAE :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	4/26

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre					
Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux	<p>La composition des documents de l'opération est identifiée.</p> <p>Les points singuliers (techniques, organisationnels et prévention) sont décelés.</p> <p>Les pièces manquantes dans les dossiers sont repérées.</p> <p>Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.</p> <p>Les nuisances particulières du chantier sont listées.</p> <p>Les risques d'accidents ou d'atteintes à la santé sont identifiés dans le choix des informations.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier	<p>Le planning d'exécution présente un ordonnancement logique des ouvrages.</p> <p>Les besoins en ressources (main-d'œuvre, matériels, matériaux) sont intégrés.</p> <p>La courbe de main-d'œuvre présente un profil cohérent.</p> <p>Les moyens de levage adaptés sont pris en compte.</p> <p>Le planning d'exécution est en adéquation avec le planning général.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire réaliser l'installation du chantier	<p>L'installation du chantier répond aux exigences du marché.</p> <p>L'emplacement de la grue est judicieux.</p> <p>Les zones de cantonnement et de stockage sont positionnées à des endroits appropriés.</p> <p>Les bennes de tri sont disposées à des emplacements pratiques et accessibles.</p> <p>Les règles de circulation sont conformes au PGC.</p> <p>Les mesures de prévention sont mises en place.</p> <p>Le respect de l'environnement est pris en compte.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	5/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier	<p>Les quantités de matériels et matériaux à commander sont cohérentes.</p> <p>Les stockages sont anticipés en intégrant la prévention des risques professionnels.</p> <p>Les fiches de suivi sont exploitables.</p> <p>La gestion des déchets de chantier est rationnelle.</p> <p>Les relevés sont précis et correspondent à l'avancement de travaux.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Superviser les travaux du gros œuvre					
Implanter et tracer les ouvrages du chantier	<p>Le calcul des coordonnées est juste.</p> <p>L'ouvrage est correctement positionné en planimétrie.</p> <p>Les repères utiles sont identifiés.</p> <p>Les niveaux déterminés sont conformes aux indications des plans.</p> <p>Des points de contrôle sont proposés.</p> <p>Les risques d'accident sont identifiés et les moyens de prévention sont adaptés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier	<p>Les mesures de prévention et les moyens de protection sont vérifiés.</p> <p>Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.</p> <p>Les fiches de contrôle qualité sont renseignées.</p> <p>Les non-conformités (sécurité, qualité) sont identifiées et décrites avec un vocabulaire technique adapté.</p> <p>Les calculs des écarts sont justes.</p> <p>Les documents de suivi permettent de vérifier, la consommation des heures et des matériaux alloués aux tâches, ainsi que l'utilisation du matériel.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre	<p>L'enchaînement des travaux correspond au déroulement du chantier.</p> <p>Les moyens (main d'œuvre, rotations, matériel...) sont optimisés.</p> <p>Les croquis d'exécution sont exploitables.</p> <p>Les méthodes d'exécution sont réalisables par des équipes gros œuvre et tiennent compte des interfaces.</p> <p>Les mesures de prévention intégrées aux modes opératoires sont adaptées aux risques liés aux situations de travail.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	6/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Manager les équipes de production gros œuvre					
Assurer la communication externe et interne	<p>Les échanges visent à faciliter les interventions des différents corps d'état. Les solutions proposées préservent les intérêts de l'entreprise. Les réunions de travail sont structurées de façon à appréhender les difficultés éventuelles. La démarche RSE de l'entreprise est intégrée dans la communication. Les informations inhérentes à la vie de l'entreprise sont transmises sans interprétation.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer les équipes de production	<p>Les méthodes constructives et les objectifs du planning sont intégrés dans les directives et les consignes. La répartition des missions est argumentée. Les procédures (sécurité, environnement, qualité...) sont rappelées et mises en valeur dans les consignes. Les situations de conflits et les tensions sont gérées. En cas d'aléas, un accompagnement au changement est mis en place.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					
Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	7/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Assurer la communication externe et interne
	Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre
	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
Respecter des règles et des procédures	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
	Encadrer les équipes de production
	Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre
	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
	Faire réaliser l'installation du chantier
	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
Apprendre en continu	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
	Encadrer les équipes de production
	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
	Faire réaliser l'installation du chantier
	Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CCGO

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien technique et l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	8/26

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	9/26

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Chef de chantier gros œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	11/26

CCP

Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier Faire réaliser l'installation du chantier Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier	04 h 00 min	A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 04 h 00 pour répondre par écrit aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Elaborer les plannings de travaux gros œuvre du chantier Faire réaliser l'installation du chantier Prévoir les approvisionnements et enclencher les commandes du chantier	00 h 15 min	L'entretien se déroule après la mise en situation professionnelle. Le candidat argumente oralement en répondant au jury sur un (des) point(s) ciblé(s) de sa production issue de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	13/26

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique.
Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultanée.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	14/26

CCP

Superviser les travaux du gros œuvre

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre	03 h 15 min	A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 03 h 15 pour répondre par écrit aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Etablir des modes opératoires des travaux du gros œuvre	00 h 15 min	L'entretien se déroule après la mise en situation professionnelle. Le candidat argumente oralement en répondant au jury sur un (des) point(s) ciblé(s) de sa production issue de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	15/26

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique.
Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Superviser les travaux du gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	16/26

CCP

Manager les équipes de production gros œuvre

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer la communication externe et interne Encadrer les équipes de production	00 h 30 min	Pour évaluer les compétences liées à "Manager les équipes de production gros œuvre", le jury échange avec le candidat en appuyant sur les propositions d'étude de cas.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée individuellement par candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	17/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Manager les équipes de production gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le jury est présent pendant toute la durée de la session CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	18/26

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Chef de chantier gros œuvre

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle(s) suffisamment éclairée(s) et équipée(s) de tables et chaises permettant le travail individuel des candidats.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table, trois chaises et d'un tableau.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local équipé d'un tableau.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	19/26

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Table de travail suffisamment grande pour y déplier des plans de format A3 et accueillir un poste informatique, et une chaise.	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Fournitures scolaires comprenant une calculatrice, un triple décimètre, une gomme et un ensemble de crayons de couleur.	1	Sans objet
	1	Tableau mural avec feutres couleur et effaceur, ou tableau papier.	20	Sans objet
Équipements	1	Micro-ordinateur équipé des logiciels Word, Excel et lecteur PDF, vérifié en bon état de fonctionnement, vidé de tout fichier de travail.	1	Sans objet
	1	Imprimante (A3 et A4, NB et Couleur)	20	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	20/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Chef de chantier gros œuvre est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Chef de chantier gros oeuvre Arrêté du 28/01/2019		Chef de chantier gros œuvre Arrêté du 06/02/2024	
CCP	Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre	CCP	Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre
CCP	Superviser les travaux du gros œuvre	CCP	Superviser les travaux du gros œuvre
CCP	Manager les équipes de production gros œuvre	CCP	Manager les équipes de production gros œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCGO	RE	TP-00513	06	14/02/2024	15/02/2024	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

